



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS INTERNE SPÉCIAL DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2022

Février 2022

I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'arrêté modifié du 19 mai 2011, publié au Journal officiel le 31 mai 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement des contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

Un avis du 27 mai 2021 autorise, au titre de l'année 2022, l'ouverture de ce concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques.

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 qui fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la DGFIP.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours interne spécial pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques est la suivante :

- Admissibilité : une épreuve écrite obligatoire

Réponse à des questions et/ou résolution de cas pratiques, à partir d'une analyse de dossier constitué de différents documents (2h30 – Coefficient 6 – Note éliminatoire inférieure à 5).

L'épreuve porte au choix sur :

- a) les missions fiscales ;
- b) les missions gestion publique ;
- c) les missions transverses.

Les candidats expriment le choix de leur option au moment de l'inscription.

- Admission : une épreuve orale obligatoire

Entretien avec le jury destiné à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (25 minutes – Coefficient 4 – Note éliminatoire inférieure à 5).

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury.

1.3 Composition du jury

Laure SOUDAIN, administratrice des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne spécial pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2022.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 4 octobre 2021 nomme dix membres, de grades inspecteur, inspecteur divisionnaire et inspecteur principal des Finances publiques.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 5 janvier 2022 qui nomme quarante membres (vingt hommes et vingt femmes) de grades inspecteur, inspecteur divisionnaire et inspecteur principal des Finances publiques, en tant que membres titulaires, et prévoit également deux membres suppléants, de grade inspecteur des Finances publiques.

II - Présentation des candidats

2.1 Inscrits/présents

Le nombre de candidats inscrits en 2022 est de 1 779, contre 1 808 en 2021, soit une diminution de 1,60 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve écrite est de 1 409 sur 1 779 candidats convoqués, soit un taux de présence de 79,20 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 658 sur les 699 candidats convoqués, soit un taux de présence de 94,13 %, en baisse de 0,13 point par rapport à 2021.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours est de 12,29 contre 12,18/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales va de 8,45 à 17,55/20. Le dernier admis sur liste principale (le 340^{ème} candidat) a une moyenne de 12,15.

Les hommes et les femmes représentent respectivement 28,24 % et 71,76 % des admis soit 96 hommes et 244 femmes contre 28,44 % et 71,56 % en 2021.

L'âge moyen des admis est de 42 ans. Le plus jeune lauréat a 28 ans, le plus âgé 62 ans.

III – Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 18 octobre 2021.

Lors de la réunion de jury du 17 novembre 2021, 699 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,06.

3.2 Résultats

Sur 1 779 candidats convoqués, 1 409 ont composé à cette épreuve.

La répartition par option des candidats ayant composé est la suivante :

| Liste des options | Nombre de candidats ayant composé dans l'option | % de candidats ayant composé dans l'option | Évolution par rapport à 2021 | Évolution entre 2021 et 2020 | Évolution entre 2020 et 2019 |
|---------------------------|---|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Missions fiscales | 487 | 34,56 | + 1,82 % | + 0,70 % | - 4,85 % |
| Missions gestion publique | 259 | 18,38 | - 1,62 % | - 2,99 % | - 0,17 % |
| Missions transverses | 663 | 47,06 | - 0,20 % | + 2,28 % | + 5,02 % |
| TOTAL | 1 409 | 100 % | Sans objet | Sans objet | Sans objet |

Pour la quatrième année consécutive, l'option la plus choisie est l'option « Missions transverses », avant l'option « Missions fiscales ». Presque un candidat sur deux opte désormais pour l'option « Missions transverses ».

L'option la moins choisie reste l'option « Missions gestion publique ». Elle recule de 1,62 point.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

| | 2022 | 2021 |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Moyenne de l'épreuve | 10,40 | 10,36 |
| Note la plus élevée | 18,75 | 19,00 |
| Note la plus faible | 0 | 0 |
| Notes ≥ 15 ⁽¹⁾ | 100 7,10 % | 105 7,47 % |
| 12 \leq notes < 15 ⁽²⁾ | 403 28,60 % | 369 26,27 % |
| Notes ≥ 12 ⁽³⁾ | 503 | 474 |
| Total cumul (1) + (2) | 35,70 % | 33,74 % |
| 10 \leq notes < 12 ⁽⁴⁾ | 317 22,50 % | 329 23,41 % |
| Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ | 820 | 803 |
| Total cumul (3) + (4) | 58,20 % | 57,15 % |
| Notes < 10 | 589 41,80 % | 602 42,85 % |
| Notes éliminatoires < 5 | 85 6,03 % | 65 4,63 % |

La moyenne générale de cette épreuve est en hausse de 0,04 point, signe d'une légère amélioration du niveau global des candidats. Cette embellie du niveau global - que vient cependant ternir une légère augmentation des notes éliminatoires (+ 1,4 point) - se retrouve dans la diminution de certaines strates de notes au profit de certaines autres. Ainsi, les notes inférieures à 10/20 enregistrent une légère baisse de 1,05 point, tandis que, en contrepoint, les notes supérieures ou égales à 10 augmentent d'autant (+ 1,05).

De même, au sein de ces dernières, la strate des notes comprises entre 10 et 12 connaît une légère baisse (- 0,91 point), mais celle des notes supérieures ou égales à 12 enregistre une hausse de 1,96 point. Dans le détail de ces notes supérieures ou égales à 12, cependant, la dynamique est inversée, puisque la tranche des notes comprises entre 12 et 15 augmente de 2,33 points, au détriment des notes supérieures ou égales à 15, lesquelles diminuent de 0,37 point.

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Bien qu'en hausse par rapport au millésime 2021, le niveau général des copies est jugé moyen pour les trois options.

A Missions transverses

La première partie, à la thématique jugée intéressante et au sujet novateur, a été en très grande majorité mal comprise. Beaucoup de candidats sont ainsi passés totalement à côté de l'objectif qui était de proposer des modalités d'organisation et de déclinaison du dispositif national exposé dans le sujet au sein d'une direction locale, et trop peu ont fait de véritables propositions et sont allés au-delà des exemples cités dans le fonds documentaire.

Les bonnes copies ont su présenter une déclinaison locale du dispositif national et proposer des mises en application réalistes, démontrant une réelle implication du candidat concerné dans la matière.

Les deuxième et troisième parties ont été jugées comme plutôt réussies, même si, comme pour la première partie, de nombreuses copies se contentent de synthétiser ou de purement et simplement paraphraser le fonds documentaire (copies présentant des listes à tirets sans effort de rédaction et éloignées du sujet).

Sur la forme, de manière globale, l'orthographe et le style sont rarement au rendez-vous, et certaines copies sont extrêmement mal présentées (présentation parfois inexistante), sales (ratures) et/ou mal écrites.

En définitive, sur cette épreuve, et bien qu'une stabilisation ait été constatée cette année, par rapport à la baisse constante des années précédentes, le niveau reste globalement bas. Ce constat ne laisse pas d'inquiéter le jury quant au niveau général des candidats, peu d'entre eux semblant maîtriser le style administratif ou posséder les qualités rédactionnelles attendues d'un cadre B.

Un grand nombre de candidats n'a pas non plus respecté les commandes et les consignes de forme.

Une lecture trop superficielle et/ou trop rapide des questions posées paraît également à blâmer pour un grand nombre de candidats, de même qu'un manque manifeste de préparation à l'épreuve.

À cet égard, le jury souhaite rappeler aux candidats que la matière « Missions transverses » ne doit pas constituer un choix par défaut (près de la moitié des candidats ont choisi cette option) et que celle-ci est une matière technique à part entière, qu'il convient de travailler en amont. De simples connaissances en ressources humaines ne peuvent ainsi suffire pour prétendre à la réussite du concours par le biais de cette option.

B Missions fiscales

Même si la fiche attendue s'est souvent transformée en simple note, le premier exercice a été relativement compris. Cela étant, le recours à la paraphrase ou au simple résumé du fonds documentaire s'est révélé quasi-systématique, et rares ont été les candidats ayant fait montre d'un esprit de synthèse et en capacité de présenter les éléments essentiels de manière claire, cohérente, et surtout pratique.

S'agissant du deuxième exercice, là aussi, la forme demandée du courriel n'a pas toujours été respectée.

Globalement, la réponse était souvent peu claire et ne présentait pas toujours de réel fil conducteur, la structure attendue dans tout raisonnement fiscal et/ou juridique (faits, droit, application du droit aux faits) ayant été trop peu utilisée.

Par ailleurs, certains candidats n'ont pas exposé de solutions claires et n'ont donc pas pris position, ce qui était pourtant attendu.

Le troisième exercice a été plus difficile pour les candidats et, une fois encore, la réponse apportée a souvent manqué de structuration, de cohérence, de clarté et/ou d'exhaustivité. Son traitement était également superficiel. Par ailleurs, les bases légales élémentaires ont été trop peu citées ou, lorsqu'elles l'étaient, régulièrement de manière erronée.

Quant à la forme, celle-ci n'est pas forcément maîtrisée. Ainsi, peu de copies ont présenté des plans structurés de bout en bout.

Les fautes de français sont également nombreuses et certains candidats apportent peu de soin à leur présentation et/ou à leur écriture (ratures, blanc correcteur utilisé sans parcimonie... ce qui peut supposer une mauvaise gestion du temps).

Le niveau global des copies est jugé très moyen, surtout en regard du sujet (peu de copies blanches) et pour des candidats à un concours interne.

De manière générale, les candidats ont des difficultés à présenter des informations et un argumentaire de manière structurée et cohérente correspondant à la logique administrative attendue d'un cadre B.

Quelques candidats sortent malgré tout du lot en apportant une réponse dans la forme et le fond très complètes et présentent des copies bien rédigées et aérées.

C Missions gestion publique

Dans la mesure où tous les éléments de réponse se trouvaient dans le fonds documentaire, la première partie du sujet a été globalement bien comprise et bien traitée, et ce, en dépit d'un travail de synthèse trop insuffisant.

S'agissant de la deuxième partie du sujet, celle-ci apparaît beaucoup moins maîtrisée, les copies comportant des réponses trop souvent succinctes, incomplètes ou partielles, ainsi que de nombreuses confusions.

Dans une grande majorité, les candidats n'ont pas respecté la forme attendue, qu'il s'agisse d'une fiche, d'un courrier ou d'un courriel, et les fautes de français (fautes d'orthographe et/ou de conjugaison) sont jugées trop nombreuses.

Dans l'ensemble, le niveau constaté est très moyen, notamment en raison d'une absence d'effort de synthèse et d'analyse résultant en grande partie d'une très forte tendance à la paraphrase du fonds documentaire.

Par ailleurs, les candidats semblent ne pas avoir suffisamment lu (ou semblent les avoir lues trop rapidement) les consignes pour pouvoir répondre, tant sur la forme que sur le fond, de manière satisfaisante à la commande.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation avant les oraux, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis de commenter les techniques d'audition et de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

Compte tenu du contexte sanitaire cette formation a été réalisée en distanciel.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'environ cinq minutes et se poursuit par un échange avec le jury.

Cette épreuve s'est déroulée du 10 au 14 janvier 2022 à Paris.

Sur 699 candidats admissibles, 658 étaient présents à l'épreuve orale qui a nécessité la constitution de 20 commissions, dont une intégralement dédiée aux auditions organisées en visio-conférence.

4.3 Données chiffrées

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 11,16 cette année, contre 10,92 l'an dernier. La dispersion des notes va de 3 à 19,25/20.

Les résultats pour l'épreuve orale sont les suivants :

| | 2022 | 2021 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Moyenne de l'épreuve | 11,16 | 10,92 |
| Note la plus élevée | 19,25 | 18,50 |
| Note la plus faible | 3 | 4 |
| Notes ≥ 15 ⁽¹⁾ | 94 14,29 % | 82 12,81 % |
| 12 \leq notes < 15 ⁽²⁾ | 188 28,57 % | 174 27,19 % |
| Notes ≥ 12 ⁽³⁾ | 282 | 256 |
| Total cumul (1) + (2) | 42,86 % | 40,00 % |
| 10 \leq notes < 12 ⁽⁴⁾ | 139 21,12 % | 137 21,41 % |
| Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ | 421 | 393 |
| Total cumul (3) + (4) | 63,98 % | 61,41 % |
| Notes < 10 | 237 36,02 % | 247 38,59 % |
| Notes éliminatoires < 5 | 9 1,37 % | 10 1,52 % |

La moyenne générale de l'épreuve est en hausse de 0,24 point, signe d'une légère amélioration du niveau global des candidats. Cette embellie du niveau global se retrouve notamment dans la diminution – certes minime - du nombre de notes éliminatoires (- 0,15 point), ainsi que dans celle du nombre de notes inférieures à 10/20, lesquelles baissent de 2,57 points, tandis que, en contrepoint, les notes supérieures ou égales à 10 augmentent d'autant (+ 2,57 points). Au sein de ces dernières, quasi toutes les strates de notes connaissent une hausse plus ou moins prononcée, seule celle des notes comprises entre 10 et 12 diminuant très légèrement (- 0,29 point). Ainsi, la strate des notes supérieures ou égales à 12 enregistre une hausse de 2,86 points, tandis que, dans le détail de ces notes supérieures ou égales à 12, la tranche des notes comprises entre 12 et 15 augmente de 1,38 point, les notes supérieures ou égales à 15 connaissant quant à elles une hausse de 1,48 point.

4.4 Appréciation du jury

A Remarques liminaires

Tout d'abord, le jury note que, malgré la situation sanitaire, la pandémie de COVID-19 n'a de toute évidence pas eu d'impacts sur le taux de présence des candidats admissibles, celui-ci étant sensiblement équivalent à celui de l'année dernière, ce qui représente un motif de satisfaction quant à la « validité » de cette épreuve et du concours.

S'agissant du niveau des candidats, le niveau global de cette année est jugé meilleur que celui du millésime 2021. Cela étant, ce niveau global demeure très hétérogène.

B Présentations

Dans l'ensemble, le jury remarque que, bien que rarement original sur le fond et dans la forme (exposé chronologique des missions passées et actuelles, le plus souvent), la présentation est, pour la plupart des candidats, bien exposée (bien que pas toujours bien structuré, la présence d'un plan est tout de même à souligner) et respecte le temps imparti.

Cela semble pouvoir être mis au crédit de la formation mise en place au niveau national et de l'oral blanc dont chaque admissible a pu bénéficier, la plupart des candidats arrivant en effet plutôt bien préparés à cette partie de l'épreuve orale. Cela étant, un effet secondaire « indésirable » de cette préparation se fait jour : le « formatage », la « standardisation » des candidats.

Par ailleurs, de trop nombreux candidats énumèrent, sans éléments à l'appui, toute une série de qualités attendues.

En définitive, à l'exception le plus souvent des candidats hors DGFIP (lesquels ont su majoritairement mettre en avant leur parcours professionnel et leurs qualités), cet exercice de présentation ne permet plus de faire ressortir les qualités propres de chaque candidat, celles-ci ne transparaissant désormais qu'à l'occasion des questions et des mises en situation des membres du jury.

C Connaissances et compréhension de l'environnement DGFIP

Le jury constate de manière générale un manque de préparation de la part d'une grande majorité des candidats aboutissant à un niveau de connaissances de la DGFIP, de ses métiers et de son actualité assez faible. Ainsi, si la plupart des candidats connaissent bien leur environnement proche, peu sont cependant en mesure d'exposer, *a minima*, les grandes missions de l'autre filière, certains candidats n'ayant même aucune connaissance des tâches effectuées par les collègues de leur propre service, et, parfois, de la finalité de leurs propres missions.

Face à ce constat inquiétant, le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils doivent impérativement s'interroger sur la place qu'ils occupent au sein de la DGFIP et sur l'intérêt des missions qui leur sont confiées au regard des missions générales de la DGFIP. Un simple vernis de connaissance sans aucun approfondissement ne suffisant pas pour prétendre à un poste de contrôleur des Finances publiques.

Savoir ce que fait un contrôleur selon qu'il est positionné au sein de la filière fiscale ou au sein de la filière gestion publique est indispensable pour réussir cette épreuve.

D Mises en situation

Seuls les meilleurs candidats font preuve de la hauteur de vue et du recul nécessaires pour répondre avec bon sens aux mises en situation.

Beaucoup s'enferment dans l'exécution aveugle de consignes et l'application stricte de directives. Incapables de réellement se « mettre en situation », la plupart cherchent à apporter LA bonne réponse « scolaire », comme si c'était la seule possible, et semblent se brider, n'osant pas dire ce qu'ils pensent réellement et donner leur véritable point de vue.

Les candidats ne parviennent par ailleurs pas à faire montre d'un sens des responsabilités et ont également du mal à se positionner.

E Motivations

La plupart des candidats dressent la liste classique des motivations : besoin d'évoluer et/ ou d'avoir plus de responsabilité, reconnaissance de leur parcours professionnel... Quelques rares candidats évoquent de façon positive la volonté de découvrir de nouveaux métiers.

Ces motivations sont malheureusement souvent présentées sans conviction ou se heurtent à l'incapacité des candidats à confirmer leurs motivations à travers leurs réponses.

De nombreux candidats abordent cette épreuve comme une valorisation de leur parcours de C sans s'être projeté dans les fonctions et qualités attendues d'un contrôleur des Finances publiques.

F Synthèse

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont su faire preuve de l'ensemble des qualités suivantes :

- préparation ;
- motivation ;
- curiosité ;
- positionnement en tant que contrôleur des Finances publiques.

G Organisation matérielle

Toutes les commissions sont unanimes pour souligner la qualité de l'organisation de ces oraux. Ont été particulièrement appréciées les mesures mises en place pour le respect des normes sanitaires (nettoyage entre chaque passage de candidats, port des masques, etc.).

En conclusion, et d'une manière générale, la majorité des candidats a préparé avec sérieux le concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques.

Le niveau global de cette année a été jugé en progression malgré le contexte sanitaire.

Néanmoins, les candidats sont encouragés comme lors de éditions précédentes à axer leur effort de préparation sur la connaissance de l'environnement DGFiP, au-delà de leur métier voire de leur service. Ils doivent également se projeter concrètement dans un rôle de cadre intermédiaire à la fois dans les épreuves écrites et orales.

Les préconisations qui peuvent être formulées aux candidats qui n'ont été retenus :

- pour les épreuves écrites, outre l'acquisition des connaissances sur l'option choisie, les candidats doivent respecter les consignes données (sur le fond et sur la forme), se positionner en tant que cadre B en faisant davantage ressortir leurs qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;

- pour l'épreuve orale, les candidats doivent se positionner clairement en tant que cadre intermédiaire dans les réponses aux mises en situation, développer leurs connaissances de l'environnement DGFIP et personnaliser leur présentation de parcours.

La Présidente du jury,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the left.

Signé Laure SOUDAIN

Administratrice des Finances publiques

